UFR des Sciences, antenne du Campus 1 131 Liste: 0 = obligatoire / X = à choix / F = facultativeVersion adoptée par la CFVU du 26/09/2023 Composante

Type de diplôme Mention de diplôme Licence GLSANTE SANL1_201

Licence 1 Sciences pour la Santé

Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Nature : préciser écrit / oral / pratique / assiduité ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme

Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif

NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.

Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Régulier: oui / non? Régime spécial : oui / non ? Erasmus : oui / non ?

Erasmus: oui / non?						,			SESS	SESSION 1 SESSION 2					1					
Enseignement à distance : oui / non ?					Évaluation continue intégrale		Contrôle continu Contrôle terminal				Contrôle terminal			1						
Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS V	/ET porteuse	Le cas échéant, ÉQUIVALENCE UE AOF et EC AOF si porteur de crédits	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité) Nombre d'épreuves envisagé (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins : 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet précision) Préciser mode (1), (2), (3) ou (4)	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagé (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)		Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Coefficient	Remarques éventuelles
Semestre 1		·						·						•						
BLOC TRAN																				
SBSPSS1	YBSPS1A			Transversale 1: Anglais, certification PIX	6															
SBSPSS1	YBSPS1A	0				SANL1_201				Ecrit	1	100 %				Ecrit	1h	100 %	50 %	
SBSPSS1	YBSPS1A	0	YBSPS1A2	Certification PIX	;	SANL1_201				Ecrit	2	100 %				Ecrit	1h45	100 %	50 %	
SBSPSS1	SBSPS1B	0		Intro physiopathologie	6					2 écrits + 1 mémoire	3	100 %				Ecrit	1h	75 %	100 %	La note du mémoire (CC 25%) est reportée en session 2
BLOC DISCI	PLINAIRE																			
SBSPSS1	YBSPS1C	0		Biochimie et biologie cellulaire	6					Ecrits	2	100 %				Ecrit	1h	100 %	100 %	
SBSPSS1	YBSPS1D	0		Biodiversité Santé 1	6					Ecrits	2	100 %				Ecrit	1h	100 %	100 %	
SBSPSS1	YBSPS1E			Chimie et physique	6															
SBSPSS1	YBSPS1E	0	YBSPS1E1	Chimie		SANL1_201				Ecrit	2	100 %				Ecrit	1h	100 %	50 %	
SBSPSS1	YBSPS1E	0	YBSPS1E2	Physique	;	SANL1_201				Ecrit	2	100 %				Ecrit	1h	100 %	50 %	
Semestre 2																				
BLOC TRAN																				
SBSPSS2	SBSPS2A			Transversale 2 : Anglais, Statistiques et PPE	6						3									
SBSPSS2	SBSPS2A	0	YBSPS2A1	Anglais 2		SANL1_201				Ecrit	1	100 %				Ecrit	1h	100 %	30 %	
SBSPSS2	SBSPS2A	0				SANL1_201				Ecrit	1	100 %							20 %	
SBSPSS2	SBSPS2A	0	YBSPS2A3	Statistiques	;	SANL1_201				Ecrit	1	100 %				Ecrit	1h	100 %	50 %	
SBSPSS2	SBSPS2B	0		Biotechnologies et Bioéthique	6					Ecrit + mémoire	2	100 %				Ecrit	1h	75 %	100 %	La note du mémoire (CC 25%) est reportée en session 2
BLOC DISCI																				
SBSPSS2	YBSPS2C	0		Biologie moléculaire	6					Ecrits	2	100 %				Ecrit	1h	100 %	100 %	
SBSPSS2	YBSPS2D	0		Biodiversité - Santé 2	6					Ecrits	2	100 %				Ecrit	1h	100 %	100 %	
SBSPSS2	YBSPS2E			Bases approfondies de chimie & physique	6															
SBSPSS2	YBSPS2E	0		Bases en chimie	;	SANL1_201				Ecrit	2	100 %				Ecrit	1h	100 %	50 %	
SBSPSS2	YBSPS2E	0	YBSPS2E2	Physique	,	SANL1_201				Ecrit	2	100 %				Ecrit	1h	100 %	50 %	
UE Surnumé																				
SANL1 201				UE Stage facultatif																
SANL1 201	YBSPSEE			UE Engagement étudiant																

Version du 30/09/2024

Version d'étape

A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC) règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)

egies concernant le statut AJAC (ci. guides MCCC)

règles de prise en compte des absences aux épreuves

éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)

En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance autres remarques

Regroupement cohérent d'UE

Semestre 1 : 1 bloc disciplinaire (YBSPS1C, YBSPS1D et YBSPS1E) et 1 bloc transversal (YBSPS1A et SBSPS1B)

Semestre 2 : 1 bloc disciplinaire (YBSPS2C, YBSPS2D et YBSPS2E) et 1 bloc transversal (SBSPS2A et SBSPS2B)

Règles de compensation

Compensation entre les S1 et S2 entre les blocs de même nature (disciplinaire ou transversal) définis ci-dessus

Si un étudiant valide un bloc (disciplinaire ou transversal) au sein d'un semestre (c-à-d, que la moyenne des UE du bloc est supérieure ou égale à 10), toutes les UE de ce bloc sont acquises (y compris par compensation, c-à-d les UE dont la moyenne est inférieure à 10) et 6 ECTS seront attribués à toutes les UE du bloc. De la même manière, la compensation d'UE au sein d'un bloc, qu'il soit disciplinaire ou transversal, est effective à l'année. Donc, si la moyenne annuelle des blocs (disciplinaire d'une part et transversal d'autre part) est supérieure ou égale à 10, toutes les UE des blocs sont acquises (et les ECTS attribués). Pour valider une année, un total de 60 ECTS doit avoir été obtenu. Les notes des UE validées (c'est à dire pour lequel 6 ECTS ont été attribués) sont conservées pour la deuxième session comme pour l'année suivante en cas de redoublement. Pour les UE non validées, une note d'EC est conservée en session 2 si elle est supérieure ou égale à 10, mais l'UE entière devra être repassée en cas de redoublement.

Règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)

Un étudiant n'ayant pas validé sa L1 mais ayant acquis au moins 80% des crédits qui constituent l'année (soit 8 UE sur 10) est autorisé s'il le souhaite à s'inscrire dans l'année supérieure.

éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2

Report de la note d'une UE de session 1 à la session 2 dans la condition de la note minimale 10/20.

Une EC validée en session 1 (note > 10/20) = report de la note en session 2 mais pas conservée en cas de redoublement

La note du Mémoire (CC 25%) est conservée pour les redoublants si note >= à 10/20 (UE SBSPS1B & UE SBSPS2B)

Règles de prise en compte des absences aux épreuves :

Le principe de seconde chance étant garanti par la seconde session, aucune épreuve de substitution ne sera organisée en cas d'absence justifiée.

ABJ et ABI : équivalent à un 0 dans le calcul de la moyenne.

Stage facultatif

Durée minimale 1 semaine.

Le stage facultatif doit être réalisé en dehors des périodes de cours et d'examen

EN LICENCE

Pas de note éliminatoire

Une moyenne aux semestres attendue

pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue

Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES:

Hors ECI

		session 1	session 2					
A/	СС	tout au long de l'année	СТ					
B/ C/	CC + CT CT	à l'issue du semestre	CT CT					

D/ ECI* Evaluation continue intégrale

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

$\underline{*}$ 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :

